



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2016-04-003

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2016

Sommaire

PREF 41

41-2016-03-31-006 - AP portant modification de la commission départementale de surendettement de Loir-et-Cher (2 pages)

Page 3

PREF 41

41-2016-03-31-006

AP portant modification de la commission départementale
de surendettement de Loir-et-Cher

Article 2 : Sont associés à l'instruction des dossiers et assistent aux réunions de la commission de surendettement :

- **au titre de leur expérience sociale :**

- Mme Stéphanie LAMOUREUX, conseillère en économie sociale et familiale au conseil départemental de Loir-et-Cher, titulaire

- Mme Clémence THUREL, conseillère en économie sociale et familiale au conseil départemental de Loir-et-Cher, suppléante

- **au titre de leur expérience juridique :**

- M. Jean-Marie MARTEAU, huissier de justice honoraire, titulaire

- Mme Maryline THUAULT, directrice de l'agence départementale d'information sur le logement de Loir-et-Cher (ADIL-Espace Info Energie), suppléante.

Article 3 : En cas d'absence du préfet et du directeur départemental des finances publiques de Loir-et-Cher, la présidence est assurée par le représentant du préfet ou, à défaut, par la déléguée du directeur départemental des finances publiques de Loir-et-Cher.

Article 4 : La commission a son siège à la Banque de France, qui en assure le secrétariat.

Article 5 : La commission ne peut valablement se réunir que si au moins quatre de ses membres sont présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n°41-2015-09-16-002 du 16 septembre 2015 est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Blois, le **31 MARS 2016**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



A blue ink signature is written over a horizontal line. To the left of the signature is a circular official seal of the Prefecture of Loir-et-Cher, featuring a coat of arms and the text 'PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER' and 'DA 2'.

Nathalie BASNER